



communauté  
de communes

## DECISION DU PRESIDENT N : 2025-083

**Objet : JOURNAL INTERCOMMUNAL DU MOIS D'OCTOBRE 2025**

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

**Vu** le devis en date du 30 septembre 2025 de la société Page à page portant sur le journal intercommunal du mois d'octobre,

**Considérant** la nécessité d'informer la population des actions menées par la collectivité, avec la distribution d'un journal intercommunal

### DECIDONS

**ARTICLE 1** d'accepter le devis établi par la société page à page et signer la proposition financière portant sur la réalisation graphique des documents pour un montant de 9 400 € HT soit 11 280 € TTC pour le journal intercommunal.

**ARTICLE 2** Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.



**ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture

le: 13 OCT. 2025  
de l'affichage le:

13 OCT. 2025

Fait à Senlis,

le,

10 OCT. 2025

